

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UNE MAISON D'HABITATION sise sur la Commune de FAUCIGNY (Haute-Savoie),
Lieudit Pose Perret, 240 Impasse de Pose Perret

MISE A PRIX : 250.000 € (DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 08 OCTOBRE 2020 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dénommée **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège est PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : sur la Commune de **FAUCIGNY** (Haute-Savoie), Lieudit Pose Perret, 240 Impasse de Pose Perret, les biens cadastrés **section A n°1208** (10a 91ca) et **n°1514** (78ca), à savoir *une maison d'habitation d'une superficie habitable totale de 190,56 m²* comprenant :

- Au rez-de-chaussée : entrée, WC, cuisine, salon, salle à manger, bureau, cellier, salon TV,

- A l'étage : 4 chambres, salle de bains-WC, salle d'eau-WC, mezzanine.

Avec terrain attenant.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELARL Jean-Marie HUGON, Huissier de Justice à TANINGES, le 22.01.2019 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 05.04.2019 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°19/00451, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 de 14 heures à 15 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

